

La protection et la promotion des langues régionales ou minoritaires : pratiques prometteuses en Europe

2015-2020



Secrétariat de la Charte européenne
des langues régionales ou minoritaires
du Conseil de l'Europe

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

La protection et la promotion des langues régionales ou minoritaires : pratiques prometteuses en Europe

2015-2020

Secrétariat de la Charte européenne des langues régionales
ou minoritaires du Conseil de l'Europe

Édition anglaise :

*Protection and promotion
of regional or minority languages:
promising practices across Europe*

*Les points de vue exprimés dans cet
ouvrage n'engagent que le ou les auteurs
et ne reflètent pas nécessairement la
ligne officielle du Conseil de l'Europe.*

La reproduction d'extraits (jusqu'à
500 mots) est autorisée, sauf à des fins
commerciales, tant que l'intégrité du
texte est préservée, que l'extrait n'est
pas utilisé hors contexte, ne donne pas
d'informations incomplètes ou n'induit
pas le lecteur en erreur quant à la nature,
à la portée et au contenu de ce texte.

Le texte source doit toujours être cité
comme suit : « © Conseil de l'Europe,
année de publication ». Pour toute autre
demande relative à la reproduction
ou à la traduction de tout ou partie de
ce document, veuillez vous adresser
à la Direction de la communication,
Conseil de l'Europe (F-67075 Strasbourg
Cedex), ou à publishing@coe.int.

Toute autre correspondance relative
à ce document doit être adressée
minlang.secretariat@coe.int

Conception de la couverture et mise
en page : Division de la production
des documents et des publications
(DPDP), Conseil de l'Europe

Photo : Shutterstock.

© Conseil de l'Europe, septembre 2021
Imprimé aux ateliers du Conseil de l'Europe

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	5
RAISON D'ÊTRE : CONTEXTE	7
Méthodologie	8
Qu'entend-on par « pratique prometteuse » ?	9
Quels sont les principaux facteurs de réussite ?	11
Comment transposer une pratique ?	12
EXEMPLES DE PRATIQUES PROMETTEUSES	15
Actions en faveur de la tolérance multilingue et de l'emploi des langues régionales ou minoritaires par les enfants et les jeunes	15
Résilience des locuteurs de langues dépourvues de territoire	17
Revitalisation des langues et coopération transfrontière	19
Enseignements en présentiel et en distanciel pour les locuteurs et les non-locuteurs	21
Culture numérique	23
Gérer et travailler dans des langues régionales ou minoritaires	26
Conseiller les pouvoirs publics sur des questions ayant trait aux langues régionales ou minoritaires et le respect des dispositions de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires	26
EMPLOI DES LANGUES RÉGIONALES OU MINORITAIRES PENDANT LA PANDÉMIE DE COVID-19	29
Enseignement en distanciel	29
Informations relatives à la covid-19, conseils de santé et soutien individuel	32
PRATIQUES PROMETTEUSES EN VUE DE L'ACCEPTATION DE LA CHARTE EUROPÉENNE DES LANGUES RÉGIONALES OU MINORITAIRES	37
Toponymie bilingue	37
Sensibilisation aux minorités et à leurs langues en tant qu'expressions de la richesse culturelle	38
INDEX ALPHABÉTIQUE DES LANGUES RÉGIONALES, MINORITAIRES OU MAJORITAIRES ET GROUPES DE LANGUES OU DE DIALECTES MENTIONNÉS DANS LA BROCHURE	39

Remerciements

La préparation de cette brochure a été rendue possible par les contributions d'organisations non gouvernementales internationales et nationales qui ont répondu, en 2019, à l'appel du Secrétariat du Conseil de l'Europe les invitant à lui communiquer des exemples de pratiques efficaces en matière de promotion et de protection des langues régionales ou minoritaires dans les pays européens. Le Conseil de l'Europe remercie tous les participants ainsi que le Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires dont l'expertise a enrichi la présente publication. La brochure a été conçue et rédigée à l'issue de recherches supplémentaires, en novembre 2020, par les agents de la Division des minorités nationales et des langues minoritaires de la Direction générale de la démocratie (« DGII »).

Raison d'être : contexte

Nombre d'initiatives, de programmes et d'interventions des États et des organes non gouvernementaux en Europe favorisent la mise en œuvre du droit à l'emploi des langues régionales ou minoritaires dans plusieurs domaines d'activité par les locuteurs de ces langues. Or ce droit n'est pas toujours accessible ni appliqué systématiquement dans tous les États membres du Conseil de l'Europe. La méconnaissance des pratiques transposables dans des contextes différents est un obstacle à l'emploi plus large des langues régionales ou minoritaires, protégées par la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (STE n° 148).

Pour aider les parties intéressées à trouver une solution et leur permettre de mettre en place de nouveaux projets, la présente brochure met en évidence les éléments essentiels des initiatives prises entre 2015 et 2020, qui ont donné de bons résultats et sont jugées susceptibles de promouvoir et de protéger avec efficacité et efficience les langues régionales ou minoritaires européennes. En donnant des exemples de pratiques existantes, cette publication entend accompagner les professionnels du droit, les responsables politiques et les décideurs, les professionnels qui travaillent en première ligne et les bénévoles qui cherchent à appliquer la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (ci-après « la charte ») ou plaident en faveur d'une approche antidiscriminatoire et ouverte du patrimoine multilingue de l'Europe, qu'un État soit ou non partie à la charte.

De nombreux textes juridiques du Conseil de l'Europe s'appliquent à l'ensemble des 47 États membres de l'Organisation (qui comprend tous les États membres de l'UE), notamment la Convention européenne des droits de l'homme. Dans ses arrêts, la Cour européenne des droits de l'homme observe qu'un consensus international se fait jour pour reconnaître les besoins particuliers des minorités et l'obligation des États membres de protéger leur sécurité, leur identité et leur mode de vie¹, par exemple sur la base de la Convention-cadre du Conseil

1. Voir les arrêts de la Cour : *Chapman c. Royaume-Uni*, Requête n° 27238/95, arrêt du 18 janvier 2001, paragraphe 93 ; *D.H. et autres c. République tchèque*, Requête n° 57325/00, arrêt du 13 novembre 2007, paragraphe 181 ; *Muñoz Díaz c. Espagne*, Requête n° 49151/07, arrêt du 8 décembre 2009, paragraphe 60 ; *Ádám et autres c. Roumanie*, Requête nos 81114/17 49716/18 50913/18 52370/18 54444/18 54475/18, arrêt du 13 octobre 2020, paragraphe 94.

de l'Europe pour la protection des minorités nationales ou de la charte. Les deux instruments et la jurisprudence de leurs organes de suivi respectifs visent à protéger les intérêts des minorités proprement dites, mais aussi à préserver la diversité culturelle qui profite à l'ensemble de la société dans chaque Partie contractante. De plus, le Conseil de l'Europe dans son ensemble agit en faveur des droits des personnes appartenant à des minorités nationales d'employer leur(s) langue(s) première(s) et de bénéficier d'un enseignement dans cette (ces) langue(s). Cette brochure s'inscrit dans le cadre de l'approche et de l'action du Conseil de l'Europe visant à préserver la diversité culturelle et à empêcher la discrimination fondée sur l'identité personnelle et/ou la préférence linguistique.

Méthodologie

Un questionnaire a été établi pour répertorier les pratiques prometteuses suivies entre 2015 et 2019 en matière de langues régionales ou minoritaires. Les informations recueillies ont été complétées en 2020 par des exemples de bonnes pratiques observées parmi les mesures prises par les États membres du Conseil de l'Europe pour faire face à la pandémie de covid-19.

Le but des recherches menées était de recueillir des données sur les projets réalisés par les destinataires des questions ou sur ceux auxquels ils participaient. Les parties prenantes ont répondu à cinq grandes questions : qui a donné l'exemple ? Pourquoi l'initiative a-t-elle été prise ? Où l'a-t-elle été ? Quand et surtout comment a-t-elle été menée ? En particulier, quels ont été les effets concrets de la pratique, ses avantages et sa valeur ajoutée ?

La gestion d'une pratique demeurait au centre du questionnaire, car l'acceptation de la pratique est le principal élément et la condition du succès de toute nouvelle proposition, quel que soit le contexte, notamment en ce qui concerne les droits des minorités. L'accent a aussi été mis sur la faisabilité du point de vue du temps, des techniques, des technologies, de l'économie et des ressources humaines. Les personnes interrogées ont été invitées à décrire les conditions essentielles de la pratique qu'elles avaient décidé de présenter comme un succès.

Les pratiques sélectionnées ont été jugées prometteuses, car fondées sur des méthodes de travail et des incitations qui avaient permis d'obtenir les résultats escomptés. L'idée est que des processus appropriés permettent d'obtenir le résultat souhaité sans trop de problèmes ni de complications imprévues. En d'autres termes, les méthodes adoptées dans le cadre des pratiques présentées

ci-dessous ont été optimales pour préserver et développer une langue en fonction des besoins identifiés des locuteurs de langues régionales ou minoritaires.

Dans le choix des exemples à faire figurer dans la présente brochure, la préférence a été donnée à ceux qui semblent avoir été convaincants dans plusieurs pays. Si tout a été fait pour veiller à ce que les pratiques retenues soient décrites avec précision, il n'a toutefois pas toujours été possible de les vérifier sur le terrain. À ce sujet, les auteurs déclinent toute responsabilité en cas d'erreur ou d'omission. Les hyperliens liés aux pratiques et les coordonnées professionnelles des personnes ont été aimablement communiqués par les participants ou recherchés sur les pages web publiques. Les adresses web et électroniques associées aux exemples sont fournies pour permettre des échanges entre pairs et/ou faciliter l'accès à de plus amples informations. Le but général est d'encourager le partage de connaissances en Europe au profit des langues régionales ou minoritaires et de leurs locuteurs.

Qu'entend-on par « pratique prometteuse » ?



Une pratique prometteuse est une pratique qui a eu des effets positifs sur la protection et la promotion des langues régionales ou minoritaires et qui a aidé les locuteurs et les autorités à atteindre leurs objectifs communs. Elle est reproductible et renferme des éléments susceptibles d'encourager d'autres acteurs à développer des processus adaptés à leur contexte.

Les pratiques prometteuses ont été efficaces dans un contexte donné, ont persisté dans le temps et ont produit les résultats escomptés grâce aux efforts concertés, consensuels et planifiés déployés par les acteurs pour répondre aux besoins identifiés dans un groupe linguistique et/ou sur un territoire donné. Elles tiennent compte de la nécessité de gérer les ressources, humaines ou matérielles, de manière efficace et efficiente. En tant que telles, elles comprennent des invariants qui peuvent être reproduits et transposés dans des contextes différents pour faire face à des défis analogues.

En partant de l'idée que la participation active du public cible est une condition préalable à une pratique prometteuse, trois éléments dynamiques interdépendants doivent être mis en évidence pour construire une pratique :

- ▶ l'identification des besoins actuels des bénéficiaires potentiels ;
- ▶ la compréhension du contexte particulier à modifier ;
- ▶ la recherche d'un partenariat équilibré entre les parties prenantes.

On pourrait penser qu'une pratique conçue par ses bénéficiaires directs, c'est-à-dire les locuteurs de langues régionales ou minoritaires, a plus de chances d'être adaptée à leurs besoins particuliers et d'être efficace dans la région dans laquelle ces locuteurs vivent. De l'avis de plusieurs décideurs nationaux ou locaux, les bénéficiaires directs sont mieux à même de mettre en place la pratique ou la politique qui leur convient le mieux, car ils sont concernés au premier chef. Or le lancement d'une politique linguistique suppose à l'évidence des outils, des ressources et des compétences dont, compte tenu des normes du Conseil de l'Europe, les autorités concernées devraient doter les bénéficiaires directs des politiques et des pratiques en matière de langues minoritaires. Ces autorités sont diverses : il peut s'agir d'une institution publique, d'un établissement scolaire, d'une université, d'une organisation non gouvernementale (ONG), etc.

Les ONG sont des partenaires essentiels dans la mise en œuvre d'une pratique. Elles peuvent intervenir pour combler les lacunes laissées par les pouvoirs publics, voire être les organisateurs ou les catalyseurs d'une pratique prometteuse, en raison des contacts étroits qu'elles entretiennent avec les bénéficiaires directs ou qu'elles représentent. Des exemples d'apports de ressources, humaines ou financières, sont également donnés, pour autant qu'ils contiennent les éléments essentiels. Il se peut toutefois que les ONG aient besoin de contributions de partenaires nationaux et/ou internationaux pour renforcer leurs capacités et pouvoir réellement transférer ces pratiques prometteuses.

Le troisième principe susmentionné, à savoir la recherche d'un partenariat équilibré entre les parties prenantes, met en évidence la collaboration entre celles-ci. Les initiatives prises uniquement par les autorités nationales risquent de ne pas correspondre aux attentes sur le terrain. S'il est fait appel à des acteurs locaux et si une collaboration s'instaure, la pratique donnera de bons résultats, car elle sera enracinée et aura des effets sur la vie des populations à long terme. Une pratique prometteuse est le résultat d'une collaboration entre les bénéficiaires directs (les locuteurs de langues régionales ou minoritaires et leurs associations) et les bénéficiaires indirects (les pouvoirs publics et d'autres acteurs de la société et membres de la majorité ou de diverses minorités) dans un contexte territorial, culturel et socioéconomique défini. Autrement dit, pour qu'une pratique ait des effets positifs, elle doit être adaptée au contexte dans lequel elle est appliquée.

Les pratiques prometteuses exposées ici présentent plusieurs des caractéristiques suivantes :

- ▶ elles ont été bien menées et ont atteint leurs objectifs ;
- ▶ elles ont touché le bon public cible, dans sa totalité ou en partie ;
- ▶ elles ont été agréées par les partenaires chargés de les appliquer ;
- ▶ elles sont susceptibles d'être suivies et de s'inscrire dans la durée ;
- ▶ elles peuvent être reproduites dans d'autres endroits.

Quels sont les principaux facteurs de réussite ?



Sur la base des pratiques présentées dans la présente brochure, des éléments communs témoignent du succès d'une pratique donnée : la pratique fait l'objet d'un large consensus, mobilise le public cible et élargit les connaissances existantes, tout cela parallèlement à une gestion efficace des ressources.

Au vu de l'ensemble des réponses reçues, une pratique est prometteuse si elle réunit les conditions suivantes :



En matière de **temps**, la mise en place a été relativement rapide dans environ 50 % des cas, mais des conseils d'experts ont, dans 100 % des cas, été essentiels à différents moments pour accélérer le processus.



En ce qui concerne la faisabilité technique et technologique, dans 100 % des cas, des **technologies** simples et peu onéreuses, largement accessibles dans la majorité des États membres du Conseil de l'Europe, ont été utilisées. Dans 25 % des cas seulement, certaines innovations technologiques ont été nécessaires au niveau des entités chargées de l'application.



Pour ce qui est des **moyens financiers**, dans la moitié des exemples, des investissements récurrents ont été nécessaires et le retour sur investissement a été clairement favorable dans 25 % des cas, mais difficile à déterminer dans 50 % d'entre eux ; dans les 25 % restants, aucun retour positif tangible ou mesurable n'a été observé. Quant au rapport coût-efficacité, il était d'entrée de jeu inconnu pour 50 % des pratiques. En conséquence, les investisseurs sont facilement parvenus à un consensus sur les dépenses dans 50 % des cas dans lesquels les coûts ont pu être fixés à l'avance.



En ce qui concerne les **ressources humaines**, toutes les pratiques ont reposé sur les rôles traditionnels des parties prenantes et sur les connaissances existantes du personnel concerné qu'il a fallu toutefois, dans certains cas, former à de nouvelles tâches et à de nouveaux défis en raison du caractère multidisciplinaire des pratiques appliquées. Des pratiques communiquées, 25 % ont nécessité des ressources en personnel considérables ; une gestion hiérarchique a été nécessaire dans 75 % des cas ; les managers ont joué un rôle important dans le lancement et l'application de la pratique dans le temps. Dans tous les cas, il a été facile, après négociations et constitution de réseaux, d'obtenir la participation des parties prenantes.



En lien avec les résultats des analyses des réponses reçues au questionnaire, les facteurs les plus frappants du succès des pratiques prometteuses ont été :

- ▶ la capacité d'adaptation aux besoins recensés ;
- ▶ la complémentarité entre les partenaires et les parties prenantes ;
- ▶ l'acceptation de conseils d'experts ;
- ▶ la reconnaissance de la culture acquise et des connaissances du personnel ;
- ▶ l'utilisation d'outils et de méthodes simples et compréhensibles ;
- ▶ un délai de mise en œuvre mesurable ;
- ▶ des coûts clairement définis et la spécification d'un éventuel retour sur investissement ;
- ▶ une gestion ordonnée et participative ;
- ▶ l'adhésion de tous les partenaires à la nature et à la qualité des résultats.



La qualité d'une pratique prometteuse réside dans ses caractéristiques premières : elle doit inspirer et aider les autres à prendre de nouvelles initiatives adaptées à un contexte autre ou similaire. L'identification proposée des caractéristiques premières de pratiques ayant fait leurs preuves est censée faciliter les transferts de pratiques en Europe.

Comment transposer une pratique ?

Pour transposer une pratique ayant fait ses preuves, il faut analyser et comprendre le contexte particulier dans lequel elle s'inscrit ainsi que ses éléments essentiels qui doivent être mis en évidence et examinés par les parties prenantes et par ceux qui souhaitent à leur tour s'en inspirer.

Une pratique est prometteuse quand elle peut être modélisée et transposée dans d'autres contextes. Elle est une référence pouvant inspirer d'autres acteurs et leurs pratiques. La transformation d'une expérience initiale en expertise transférable est un défi, compte tenu de la diversité des contextes en Europe. Chaque contexte national ou régional conduit à des pratiques différentes ; chaque expérience est donc nécessairement contextualisée.

On peut comparer la transposition d'une pratique à la traduction : le discours d'origine est adapté à la langue cible de manière que le lecteur qui se trouve dans un contexte différent puisse en comprendre le sens. La langue change mais l'élément essentiel, le sens, demeure le même. Pour qu'une pratique soit transférée efficacement, il faut trouver les éléments structurels, qui ne dépendent pas du contexte, en vue de les adapter aux nouveaux bénéficiaires. Toute transposition exige donc l'identification des invariants ou éléments premiers des diverses pratiques, c'est-à-dire la « décontextualisation » des expériences nécessairement locales pour les « recontextualiser » dans d'autres milieux.

En fait, ce n'est pas la pratique proprement dite qui est transposable, mais sa modélisation. En d'autres termes, la transposition d'une pratique appelle une sorte de négociation fondée sur un processus volontaire et sur la liberté de choix des éléments les mieux adaptés aux nouveaux contextes.

Plusieurs techniques peuvent servir à transposer une pratique, en particulier :

- ▶ le travail en réseau ;
- ▶ l'analyse comparative externe ;
- ▶ la planification stratégique.

Chacun doit donc trouver et utiliser les meilleures méthodes de travail pour atteindre ses propres objectifs. Il s'agit de se tenir au courant des modes de fonctionnement des parties prenantes qui obtiennent de bons résultats et d'évaluer ses propres méthodes de travail en fonction des leurs. L'ensemble du processus consiste à tirer des enseignements de l'expérience d'autrui.

La reproductibilité est une caractéristique des exemples de pratiques choisis ci-après dont les éléments clés ont été suffisamment compris. Les éléments essentiels qui ont été extraits peuvent servir à d'autres bénéficiaires ou acteurs en tant que ressource d'information pouvant aider ces derniers dans la prise de décision, la planification de programmes et la mise en place de nouveaux projets. Ce transfert de connaissances devrait associer de multiples entités sociales, organisationnelles, politiques et juridiques collaborant dans un intérêt commun aux fins de l'échange d'informations en Europe.

Même si l'une des pratiques présentées ci-dessous peut être considérée par le lecteur comme étant propre à un contexte ou à un public donné, il a été estimé qu'elle renfermait des principes ou des idées applicables dans d'autres contextes.



Exemples de pratiques prometteuses

Le choix des exemples ci-dessous s'explique par la volonté de connaître les raisons de l'efficacité des pratiques dans leur contexte. Un aperçu du contexte dans lequel la pratique a été efficace accompagne donc ces exemples. Chacun de ces derniers est un modèle en ce sens qu'il renferme les éléments clés du succès et qu'il peut ainsi être transposé.



Actions en faveur de la tolérance multilingue et de l'emploi des langues régionales ou minoritaires par les enfants et les jeunes

Camps d'été

La Ruotsinsuomalaisten Keskusliitto Sverigefinska Riksförbundet – RSKL (Association nationale des Finlandais en Suède) organise chaque été un camp d'une semaine en finnois pour les enfants suédois âgés de 7 à 15 ans d'origine finlandaise. Les Finlandais ont le statut officiel de minorité nationale et le finnois est une langue minoritaire nationale officielle en Suède, ce qui garantit au groupe finlandais certains droits linguistiques dans le pays dans son ensemble, mais en particulier dans les « zones administratives du finnois ».

Les enfants et les jeunes finlandais risquent d'être privés de la connaissance du finnois. La RSKL s'est donc engagée à organiser différentes activités pour les enfants : karaoké, danse ou camp d'été annuel. Ce camp a lieu à l'université populaire d'Axevalla, dans le sud-ouest de la Suède, où les enfants jouent, s'amuse et ont diverses activités en utilisant le finnois dans un environnement naturel. Quatre-vingts enfants y ont participé en juin 2019. Les enfants se font de nouveaux amis, sont incités à employer le finnois au quotidien et développent leur identité finlandaise et suédoise en approfondissant leurs connaissances des cultures finlandaise et suédoise. Ce camp multidisciplinaire (jeux Olympiques, spectacles d'amateurs, réalisation de films en finnois) comprend plusieurs étapes et est financé, avec son accord, par la RSKL sur la base d'un financement de l'État et des cotisations des membres.

Informations complémentaires et contact : www.rskl.se ; info@rskl.se.

Programmes à la télévision nationale

La télévision nationale croate (HRT – Hrvatska radiotelevizija) diffuse depuis peu des émissions pour enfants dans des langues parlées par les enfants roms qui vivent en Croatie. Des épisodes de séries populaires ont été traduits et doublés en romani chib et en roumain boyash de manière que les enfants puissent mieux connaître leurs grands héros et passer du temps avec eux. La HRT fonctionne comme un service public de radiodiffusion et la Croatie propose un financement indépendant conformément à la loi croate sur les sociétés de radiodiffusion et aux règles relatives aux aides d'État aux services publics de radiodiffusion. La HRT mène ses activités indépendamment de toute influence politique et de tout intérêt commercial. Le projet de programmes en romani chib et en roumain boyash a été mené en coopération avec l'UNICEF, l'agence des Nations Unies chargée d'apporter une aide humanitaire et une aide au développement des enfants dans le monde entier.

Informations complémentaires et contact : <https://juhuu.hrt.hr/emisija/23/epizode-na-romskom-i-bajaskom>.

Journées finno-ougriennes

Les journées finno-ougriennes, célébrées tous les ans depuis 1928 en Estonie, en Finlande et en Hongrie, sont devenues l'un des plus importants événements culturels et éducatifs permettant au grand public de mieux connaître les peuples finno-ougriens, de renforcer les liens entre eux et d'accroître leur conscience culturelle. Ces dernières années, des manifestations finno-ougriennes ont aussi été organisées pour et avec les locuteurs des langues finno-ougriennes parlées en Fédération de Russie, comme les Caréliens (République de Carélie), les Komis (République des Komis), les Oudmourtes (République d'Oudmourtie), les Maris (République des Maris) et les Mordves (parlant le mokcha et l'erzya, République de Mordovie).

En 2020, ces manifestations se sont déroulées en Fédération de Russie d'une manière très différente et beaucoup plus modeste que par le passé. La pandémie de covid-19 a influé sur l'organisation des festivals et des concerts qui soit ont été entièrement annulés, soit ont eu lieu en ligne.

Au début de l'année 2020, le projet «branche de Perm», qui a obtenu deux millions de roubles du projet fédéral russe «Creative People», n'a été que partiellement exécuté. Cependant, des compagnies de théâtre et divers groupes créatifs se sont produits, des expositions ont été ouvertes, des films ont été

visionnés et des ateliers ont été organisés au cours des ambitieuses journées culturelles de la République d'Oudmourtie tenues à Kudymkar, capitale du district de Komi-permiak.

Les bibliothèques et les universités en ont été les principaux organisateurs. Par exemple, le Département des langues baltes de l'université nationale de Petrozavodsk a participé au projet intitulé « Une langue maternelle est une fierté » lancé en République des Komis. Toutes les autonomies et républiques finno-ougriennes de la Fédération de Russie visent à accroître l'intérêt que les jeunes portent à l'étude des langues et des cultures des peuples finno-ougriens. Des conférences scientifico-pratiques et des stages linguistiques finno-ougriens destinés aux jeunes sont organisés tous les ans par l'organisation publique de jeunesse oudmourte Shundy, de la République d'Oudmourtie.

Informations complémentaires et contact : ONG Fenno-Ugria en Estonie : <https://fennougria.ee/ulevaade-nii-tahistati-hoimupaevi-soomes-ungaris-javene-foderatsioonis/>, <https://eng.fennougria.ee/8225-2/>, info@fennougria.ee; Mercator – Centre européen de recherche sur le multilinguisme et l'apprentissage des langues : www.mercator-research.eu/fileadmin/mercator/documents/regional_dossiers/Udmurt_in_Russia.pdf; Département des langues baltes de l'université nationale de Petrozavodsk : <https://petsru.ru/en/structure/752/kafedrapribaltijskof>, finsdep@petsru.ru.

Voir en outre une initiative inclusive en Slovénie, un appel ouvert à la littérature « Coexister » de l'Association du centre d'information et de recherche scientifique sur les Roms de Slovénie (Anglunipe) : <https://anglunipe.si>.



Résilience des locuteurs de langues dépourvues de territoire

***Učimo in družimo se skupaj! – Apprenons
et passons du temps ensemble!***

Pour réduire la distance sociale entre les différentes communautés dans la société slovène, le projet *Učimo in družimo se skupaj!* (Apprenons et passons

du temps ensemble!) a été mis en place afin de réunir des jeunes roms² et d'autres jeunes de différentes minorités et de la majorité. Les participants ont été invités à collaborer et à se familiariser avec différentes cultures, langues et identités, dans le but de mettre en valeur la culture rom et la langue romani dans la société dans son ensemble.

Avant de commencer, les responsables se sont entretenus avec des Roms et d'autres jeunes pour adapter leur projet aux besoins des bénéficiaires directs et accroître, d'emblée, l'intérêt porté à ce projet. Ce dernier a d'abord été financé par des fonds publics slovènes et des fonds internationaux, puis fortement soutenu au niveau local et par l'Union de la communauté rom en Slovénie, organisation qui chapeaute 11 organisations roms. Du fait de son caractère pluridisciplinaire, le projet nécessite des conseils de linguistes, d'historiens, de journalistes et de techniciens notamment, ainsi qu'une mobilisation via les médias sociaux.

Il comprend une émission de radio hebdomadaire en romani et en slovène diffusée depuis Ljubljana, divers ateliers, camps d'été et réunions, ainsi que des publications telles qu'un dictionnaire romani-slovène de 200 pages. L'Union de la communauté rom en Slovénie fait partie du réseau européen des organisations roms, qui manifeste un très vif intérêt pour la publication d'un dictionnaire multilingue romani-anglais, romani-allemand, romani-italien, romani-roumain, romani-serbe et vice versa.

Informations complémentaires et contact : www.anglunipe.si; drustovo.anglunipe@gmail.com

Normalisation du romani par les universitaires

Dans de nombreux pays, des cursus en études romani sont proposés au niveau universitaire, mais deux universités semblent bénéficier d'une appréciation particulière de certaines associations représentatives des Roms: l'INALCO (Institut national des langues et civilisations orientales, université Sorbonne-Paris-Cité, France) et le Département de philologie latine de l'université de

-
2. Les termes «Roms» et «Gens du voyage» utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine: d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali); c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal); d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de «Gens du voyage» ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. Ceci est une note de bas de page explicative, et non pas une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.

Barcelone (Espagne). Les deux universités ont contribué à la normalisation du romani. L'université de Barcelone a mis au point une méthode et un manuel d'enseignement de cette langue, et il est possible d'apprendre le romani à l'INALCO, en présentiel ou en distanciel, dans le cadre du programme R.E.D-RROM (« Restaurer la dimension européenne de la langue et de la culture romani »). Les apprenants de l'INALCO peuvent employer 18 langues auxiliaires, comme l'anglais, le français, l'allemand, le grec, le polonais, le roumain, le russe ou l'espagnol, et obtenir des diplômes universitaires. D'après la Fundación Secretariado Gitano – FSG (Fondation du secrétariat tsigane), les résultats obtenus par les deux universités susmentionnées présentent un grand intérêt et peuvent être mis à profit dans divers pays. La FSG est une organisation sociale interculturelle qui contribue à la pleine citoyenneté des Roms et à la promotion de l'égalité de traitement et de la reconnaissance de l'identité culturelle des Roms en Espagne et dans le contexte européen.

Informations complémentaires et contact : www.gitanos.org/; fsg@gitanos.org; www.inalco.fr/langue/rromani; www.red-rrom.com/home.page; <http://stel.ub.edu/llati/es>.

Voir en outre d'autres méthodes de normalisation du romani : projet QUALIROM financé par la Commission européenne qui a mis au point des supports pédagogiques : <http://qualirom.uni-graz.at/>, www.ecml.at/TrainingConsultancy/QualiRom/tabid/1693/language/en-GB/Default.aspx; cadre curriculaire du Conseil de l'Europe pour le romani : www.coe.int/fr/web/language-policy/romani.



Revitalisation des langues et coopération transfrontière

Sámi Giellagáldu – Centre nordique de ressources pour les langues sâmes

Le projet *Sámi Giellagáldu*, qui s'est déroulé sur trois ans (2015-2018), avait pour objectif de revitaliser et de pérenniser les langues sâmes. Il visait à contribuer au maintien des langues des populations sâmes en tant qu'expression vivante de leur richesse culturelle, passée et présente, par la coopération transfrontière. Pour chaque langue sâme, des linguistes spécialisés (une ou deux personnes) ont travaillé à la mise à jour de la terminologie et à la normalisation des termes existants. Le but était de transformer les langues sâmes en langues du quotidien à utiliser dans les médias sociaux et traditionnels et dans les conversations de tous les jours.

Cette initiative a été initialement financée par des fonds de projets, qui ont cessé d'être versés en 2018. Les trois Parlements sâmes de Finlande, de Norvège et de Suède l'ont ensuite financée de manière régulière et durable. Des méthodes de ce type sont particulièrement utiles lorsqu'existent déjà des structures solides de participation des minorités auxquelles les locuteurs de langues minoritaires font confiance.

En Finlande, en Norvège et en Suède, la coopération entre les Parlements sâmes respectifs a eu des effets concrets sur la modernisation et la normalisation de chacune des variétés du sâme – sâme d'Inari, sâme de Lule, sâme skolt, sâme du Nord et sâme du Sud. Ce projet a donné lieu à 4 131 nouveaux mots et permis 362 nouvelles normalisations.

Informations complémentaires et contact : www.giella.org ; etunimi.sukunimi@samediggi.fi.

Voir en outre Hiruko Ituna, accord de collaboration sur les politiques linguistiques et les activités de promotion concernant la langue basque signé entre les autorités régionales françaises et espagnoles en 2017 pour quatre ans (jusqu'en 2021) ; la gestion est assurée par Euskarabidea – Institut de la langue basque du Gouvernement de la Navarre (Pampelune/Irún), le ministère de la Culture et de la Politique linguistique du Gouvernement basque (Vitoria Gasteiz), et l'Office public français de la langue basque (Bayonne/Baiona) : www.euskarabidea.es/castellano/euskarabidea/convenios/entre-el-gobierno-de-la-comunidad-autonoma-vasca-el-gobierno-de-navarra-y-la-oficina-publica-del-euskera-de-iparralde.

Sanna e-Kkamp – Revitalisation de l'arabe maronite

Depuis qu'elles ont ratifié la charte en 2002, les autorités chypriotes ont fait des efforts concertés pour revitaliser l'arabe maronite de Chypre (AMC), notamment en mettant en œuvre un plan d'action sur la revitalisation de l'AMC, à la suite des recommandations formulées par le Conseil de l'Europe. Le processus de revitalisation et de codification est en cours depuis plus de dix ans, mais a été adapté aux nouveaux défis posés par l'enseignement et l'apprentissage en 2020.

À cette fin, le Sanna e-Kkamp 2020 a été organisé en distanciel du 3 au 7 août 2020 pour différents niveaux d'aptitude. Il réunit normalement 80 participants environ (enfants et jeunes) à Kormakitis et est l'occasion d'enseigner la langue et la culture maronites. En 2020, le stage de langue a eu lieu par l'intermédiaire de Moodle (une plateforme d'apprentissage en accès libre) et d'un logiciel de téléconférence. Les activités habituellement menées ont été adaptées à ces

outils et se sont déroulées, par souci d'efficacité, en ligne. Les classes ont été animées par deux enseignants dont la langue maternelle était l'AMC.

L'expérience a profité aux apprenants qui ont pu suivre le stage de langue, bien que sous une forme différente, ainsi qu'aux enseignants car il leur a permis d'accroître leurs compétences en informatique. Des méthodes d'enseignement de l'arabe maronite de Chypre ont été mises au point et adaptées à un environnement d'apprentissage de plus en plus numérisé. Un plus grand nombre de jeunes ne pouvant d'ordinaire pas participer au stage, par exemple parce qu'ils vivent à l'étranger, ont ainsi eu accès à cette expérience.

Informations complémentaires et contact: Υπενθύμιση – Πρώτο Sanna e-Kkamp 2020.



Enseignements en présentiel et en distanciel pour les locuteurs et les non-locuteurs

Anveatsä armâneashti! – Apprenez l'aroumain!

L'*armän* (aroumain) est menacé de disparition, car ses locuteurs sont répartis dans plusieurs pays des Balkans³. Le projet *Anveatsä Armâneashti!*, exécuté en 2015 et en 2016, avait pour objectif d'accroître le nombre de locuteurs via une plateforme en ligne (semblable à Duolingo), avec l'anglais comme langue auxiliaire pour les apprenants. Il a été lancé par Fara Armânească dit România – Fâlcarea Bucuresht (Communauté aroumaine de Roumanie – branche de Bucarest) et financé en particulier par des subventions de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège dans le cadre de l'EEE⁴. Il a donné des résultats à plus long terme, dont du matériel pédagogique pour enfants et adultes, des costumes traditionnels et 20 livres audios présentant divers contenus culturels en aroumain, comme des poèmes, de la musique traditionnelle et moderne, des pièces de théâtre ou encore des chansons pour enfants.

Informations complémentaires et contact: <https://eeagrants.org/>; <http://anveatsaarmaneashti.com>; fara_romania@yahoo.com.

3. L'aroumain, aussi dit macédo-roumain, est parlé en Grèce, en Albanie, en Roumanie, en Macédoine du Nord, en Serbie, en Bulgarie et en Turquie. Il a le statut officiel de langue minoritaire exclusivement dans certaines parties de la Macédoine du Nord et est reconnu dans une certaine mesure en Albanie.
4. Les subventions de l'EEE et de la Norvège visent à réduire les disparités sociales et économiques dans l'Espace économique européen (EEE) et à renforcer les relations bilatérales avec 15 pays membres de l'UE d'Europe centrale et du sud de l'Europe.

Ep! Escolta i parla et VxL – Voluntariat per la Llengua Virtual – Cours de catalan oral

Le projet *Ep! Escolta i parla* (Ep! Écouter et parler) vise à enseigner le catalan à ceux qui ne maîtrisent pas les langues romanes, en particulier les immigrants qui arrivent en Catalogne, notamment les jeunes. Il privilégie les aspects pratiques et met l'accent sur ce que les non-locuteurs du catalan doivent savoir pour se débrouiller lorsqu'ils arrivent en Catalogne. Les organisateurs se sont rendu compte que les programmes existants n'offraient pas cette approche pratique et ne tenaient pas compte des personnes analphabètes ni de celles ne connaissant pas de langue romane. Les personnes chargées d'exécuter le projet devaient être spécialisées dans l'enseignement des langues régionales ou minoritaires; 11 agents permanents ont en outre été nécessaires: trois coordinateurs, trois enseignants, un expert du son, un linguiste, un directeur des publications, un gestionnaire de contenu web et un concepteur de sites web. De nombreuses tâches ont par ailleurs été externalisées, notamment les voix des supports audio et les acteurs des vidéos. Le Gouvernement catalan a financé ce projet.

VxL – Voluntariat per la Llengua Virtual (VxL – Bénévolat pour l'apprentissage virtuel des langues) est un autre projet en faveur de la pratique orale du catalan dans le monde. Il repose sur des binômes composés d'un bénévole qui parle couramment catalan et d'un adulte qui a une connaissance élémentaire de la langue et souhaite la maîtriser. Il se présente sous deux formes: le programme en présentiel, qui a débuté en 2003 et dont l'interaction se fait dans un lieu convenu au préalable par les deux participants, et le programme virtuel, qui a été lancé en 2017. Le VxL virtuel a été considéré comme répondant aux besoins de nombreuses personnes souhaitant pratiquer le catalan mais ne pouvant pas suivre le module en présentiel en raison de leur lieu de résidence (parfois extérieur à la Catalogne), de contraintes professionnelles ou de leur situation personnelle. Il fonctionne fondamentalement comme le programme en face-à-face. L'engagement minimum est de 10 heures (de préférence une heure par semaine); chaque utilisateur peut rencontrer un ou plusieurs locuteurs du catalan, de sorte qu'un bénévole peut aider plusieurs apprenants et qu'un apprenant peut s'exercer avec plusieurs bénévoles. Cette initiative n'est pas très onéreuse: elle est réalisée en distanciel en Catalogne (Espagne) par 22 agents qui travaillent dans différents centres de normalisation du catalan répartis sur tout le territoire espagnol. Chaque année, 10 000 binômes en présentiel ou en distanciel sont gérés par une technologie conviviale. La base de données utilisée a toutefois nécessité un investissement initial important,

et des améliorations et des opérations de maintenance entraînant certaines dépenses ont été nécessaires au fil des années. La Direction générale de la politique linguistique, le ministère de la Culture du Gouvernement catalan et le Consortium pour la normalisation linguistique assurent la promotion de cette activité.

Informations complémentaires et contact : https://llengua.gencat.cat/ca/serveis/aprendre_catala/ep-curs-oral-catala/ ; www.vxl.cat/virtual ; <https://web.gencat.cat/ca>.



Culture numérique

Intégration du frison dans Google Translate et Microsoft Office

Le projet visait à proposer gratuitement le frison dans les outils linguistiques numériques pour en accroître l'utilisation et éviter la « mort numérique » de la langue. Il avait aussi pour but d'augmenter le nombre de langues à partir desquelles et vers lesquelles traduire le frison (la traduction n'était possible qu'à partir du néerlandais). Ce faisant, la langue a aussi été ajoutée à Microsoft Office, dont le correcteur orthographique aide ceux qui souhaitent écrire en frison. L'objectif était également de rendre le frison plus visible au niveau international.

La province de la Frise a ainsi pris contact avec Google pour persuader l'entreprise de la nécessité d'offrir ce service. Des traductions d'anglais en frison ont ensuite été réunies par l'intermédiaire de réseaux locaux et l'organisation d'événements auxquels la communauté pouvait participer. Des campagnes publicitaires ont aussi été lancées pour faire connaître l'initiative et obtenir d'autres contributions. C'est ainsi que près d'un million de mots ont été traduits. Ces traductions ont par la suite été validées par des traducteurs professionnels avant d'être présentées à Google.

C'est ainsi qu'un correcteur orthographique en frison est aussi disponible dans Google Translate et dans la suite de programmes Microsoft Office. D'après l'article 8 de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires sur l'enseignement, un État partie doit prévoir un enseignement de la langue écrite et orale, ce qui est particulièrement important en Frise où peu de locuteurs du frison savent l'écrire. Cette pratique vient donc en aide à ces locuteurs.

Les coûts élevés dus à l'organisation d'événements collectifs ont été couverts par la province de la Frise. Les autres coûts, liés notamment aux besoins techniques et d'assistance, ont été pris en charge par Google. De la conception au résultat, le processus a duré environ un an.

Informations complémentaires et contact : www.fryslan.frl/home ; <https://blog.google/products/translate/translate-community-and-sietske-poepjes/>.

Sarean Euskaraz 2018 – Journée de la culture numérique en basque

Les technologies et la culture numériques séduisent les jeunes en Espagne, qui les utilisent beaucoup, mais essentiellement en anglais et/ou en espagnol. Pour montrer que le basque peut être considéré comme d'autres langues vivantes de tous les jours, le Gouvernement de Navarre a organisé en 2018, par l'intermédiaire d'Euskarabidea – Instituto Navarro del Euskera, une journée de la culture numérique en basque pour les jeunes. À cette occasion, quelque 500 participants âgés de 14 à 18 ans ont reçu des conseils sur l'accès aux médias sociaux ou à d'autres applications, outils et programmes informatiques. Au total, 1 006 participants venant de 13 établissements scolaires ont pris part à cette journée. Ceux qui avaient été formés à l'avance (390 personnes) par l'Association Euskal Wikilarien Kultura Elkarteà la rédaction et à l'édition d'articles pour Wikipédia ont téléchargé leurs textes et les meilleurs d'entre eux ont remporté des prix à l'occasion de Sarean Euskaraz 2018, la journée de la culture numérique. Les jeunes ont aussi pu participer à des ateliers sur la création d'œuvres musicales, la cartographie par projection, la création d'applications Android, etc. La manifestation dans son ensemble a été organisée à la suite d'un appel d'offres. Le contrat conclu avec la société retenue a servi à payer les locaux du palais des congrès Baluarte de Pampelune/Irún ainsi que le personnel et les conférenciers, un espace virtuel et physique d'information, du matériel informatique tel que des ordinateurs, des téléphones portables, des projecteurs, des écrans, des imprimantes 3D, des plaques Raspberry Pi et Arduino.

Informations complémentaires et contact : www.sareaneuskaraz.eus/albis-teak/lang/es/ ; www.euskarabidea.es/ ; euskarabidea@navarra.es.

Voir en outre le « Kit de survie en langue numérique », conçu à la suite d'une étude présentant la diversité linguistique en Europe (basque en Espagne, breton en France, carélien en Finlande et sarde en Italie) et le projet européen

y afférent visant à promouvoir l'emploi des langues régionales ou minoritaires dans des contextes plus larges et indirectement à préserver et à revitaliser ces langues dans le cadre du DLDP – Programme Erasmus+ (The Digital Language Diversity Project) par un consortium composé du Conseil national italien de la recherche – Institut de linguistique informatique Antonio Zampolli (CNR-ILC), Italie; du Réseau européen pour l'égalité des langues – ELEN; de Karjalan Kielen Seura (KKS), Finlande; de Elhuyar Fundazioa (ELH), Espagne; et de la Johannes-Gutenberg-Universität Mainz – Forschungs- und Lehrbereich Sprachen Nordeuropas und des Baltikums (JGU-SNEB), Allemagne: www.dldp.eu/sites/default/files/documents/DLDP_Digital-Language-Survival-Kit.pdf.

Ressources web pour l'apprentissage du cornique et du gaélique mannois

Les deux sites web www.learnmanx.com et www.cornish-language.org offrent un large éventail de ressources pour l'apprentissage de langues régionales ou minoritaires: exercices d'écoute, de parole, de lecture et d'écriture par l'intermédiaire de divers médias. Ils sont particulièrement utiles parce qu'ils regroupent les ressources, ce qui en fait des guichets uniques pour l'apprentissage de langues régionales ou minoritaires.

Les deux sites ont aussi une conception large de l'apprentissage des langues minoritaires, et proposent toute une série de ressources qui font intervenir les nouvelles technologies. Le site web en cornique donne des liens vers des programmes radio notamment, soit dans la langue minoritaire, soit en lien avec cette dernière, par exemple les nouvelles en cornique sur radio BBC Cornouailles, et vers des livres et des magazines en cornique. Le site Manx offre d'autres ressources nouvelles, comme des dictionnaires vocaux, des podcasts et des vidéos culturelles sur YouTube. Une application sur les appareils Apple et Android est aussi prévue à bref délai.

Les deux sites sont gérés par des ONG (organisations caritatives enregistrées Culture Vannin (Manx) et Cornish Language Fellowship) et reposent dans une certaine mesure sur des dons pour leur maintenance.

Informations complémentaires et contact: www.learnmanx.com; www.cornish-language.org/resources/; kowethasanyeth@gmail.com.



Gérer et travailler dans des langues régionales ou minoritaires

Fagor Taldea et Emun Koop.E. – Le basque dans des entreprises privées innovantes

Fagor Taldea est un groupe de huit entreprises industrielles travaillant en coopération et employant environ 10 000 personnes dans la région de Debagoiena (Pays basque espagnol) dans les secteurs de l'automobile, de la machine-outil, de l'aérospatial, des équipements pour l'hôtellerie et la restauration, de l'énergie solaire et de la propriété industrielle. Chacune des huit entreprises est internationalisée et doit travailler sur la gestion des langues. La langue basque est co-officielle dans la région et l'administration publique subventionne dans une certaine mesure les projets de normalisation du basque. Un projet à moyen terme de normalisation des ressources linguistiques (2017-2020) a été lancé par Fagor Taldea en collaboration avec la société de conseil basque Emun Koop.E., réalisant ainsi le souhait des employés qui utilisaient le basque. Un effort particulier a été fait pour adapter le processus de normalisation du basque au modèle de gouvernance des entreprises, en particulier à celui de Fagor Taldea. Étant donné que le plan de normalisation du basque représente une importante transformation sociale à long terme, Fagor Taldea investit chaque année beaucoup. Le projet vise à laisser à chaque employé de Fagor le choix de travailler en basque.

Informations complémentaires et contact : www.fagor.eus/?lang=en ; www.emun.eus.



Conseiller les pouvoirs publics sur des questions ayant trait aux langues régionales ou minoritaires et le respect des dispositions de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires

Niederdeutschsekretariat – *Secrétariat pour le bas allemand*

Le Niederdeutschsekretariat aide le Conseil fédéral pour le bas allemand à organiser et à gérer la protection et la promotion du bas allemand tel qu'il est parlé en Allemagne. Il s'agit d'un moyen de soutenir durablement et à long

terme une langue régionale, qui est inspiré de la politique existante appliquée aux quatre minorités nationales reconnues en Allemagne.

Le secrétariat sert de bureau de liaison pour les associations des locuteurs du bas allemand, en particulier avec les institutions fédérales. Il observe les travaux parlementaires du Bundestag, en gardant à l'esprit les intérêts des locuteurs, et administre le Conseil fédéral. Il s'occupe aussi des relations publiques concernant la langue régionale. Il emploie une personne à 80 %; les frais de voyage et les dépenses de bureau sont pris en charge par le ministère fédéral de l'Intérieur.

Informations complémentaires et contact: www.niederdeutschsekretariat.de; info@niederdeutschsekretariat.de.

Cadre de conformité – Application de la charte à l'irlandais par les autorités locales

L'université d'Ulster (Royaume-Uni) et la Conradh na Gaeilge (Ligue gaélique, Irlande) participent depuis 2016 au projet de recherche visant à superviser l'emploi de la langue irlandaise par les conseils municipaux d'Irlande du Nord. Le Committee for the Administration of Justice – CAJ (Comité pour l'administration de la justice) et la Conradh na Gaeilge ont réuni des données sur le respect, par les collectivités locales d'Irlande du Nord, des engagements pris par le Gouvernement du Royaume-Uni en ce qui concerne la langue irlandaise. Le principal partenaire du projet a été Conradh na Gaeilge, organisation non gouvernementale de langue irlandaise créée en 1893 ayant des liens étroits avec la communauté et portant un véritable intérêt à la protection et à la promotion de la langue irlandaise en République d'Irlande et en Irlande du Nord. Le deuxième partenaire de la société civile a été le CAJ, fondé en 1981, qui est une organisation non gouvernementale qui promeut et contrôle le respect par le Royaume-Uni des normes internationales en matière de droits de l'homme.

Le rapport a été publié en 2019 sous le titre *Comhairlí Áitiúla, Dualgais agus an Ghaeilge: Creatlach Comhlíonta* (Conseils municipaux, obligations et langue irlandaise : cadre réglementaire). Il présente ce que l'on peut raisonnablement attendre des conseils municipaux compte tenu de leurs attributions et rôles particuliers. Il peut servir de modèle dans d'autres États parties à la charte qui ont pris des engagements au titre de la partie III de cette dernière envers certaines langues présentes sur leur territoire. Il peut également servir, à des fins de suivi national et international, de « bilan » pouvant montrer quelles

obligations sont remplies et quelles mesures supplémentaires sont encore nécessaires pour une mise en œuvre complète.

Informations complémentaires et contact: <https://cnag.ie/en/>; www.ulster.ac.uk/research/topic/modern-languages-linguistics/quality/impact/irish-language-rights.

Emploi des langues régionales ou minoritaires pendant la pandémie de covid-19



Enseignement en distanciel

(Article 8 de la charte – « Enseignement »)

Sur les 47 États membres du Conseil de l'Europe⁵, 22 ont proposé un enseignement en distanciel au moins partiel vers ou dans des langues régionales ou minoritaires pendant la première phase de la pandémie de covid-19 au printemps 2020. D'après les enquêtes menées par l'Union fédéraliste des communautés ethniques européennes (UFCE)⁶ et le Comité directeur du Conseil de l'Europe sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI)⁷, 17 pays dans lesquels des mesures ont été prises sont parties à la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires⁸. L'Estonie, la France, l'Italie, la Macédoine du Nord et la Fédération de Russie, qui sont membres du Conseil de l'Europe, n'ont pas encore ratifié la charte, mais peuvent figurer sur la liste des pays dans lesquels des langues autres que la/les langues d'État ont été enseignées, dans une certaine mesure, pendant la crise sanitaire de 2020.

5. Le 5^e bulletin de l'Agence des droits fondamentaux (FRA) met en évidence l'enquête de la Fundación Secretariado Gitano, « L'impact de la covid-19 sur la population rom », et donne des informations sur les efforts faits dans plusieurs États membres de l'UE pour garantir l'accès des enfants roms à l'enseignement en ligne. Bien que le bulletin ne mentionne pas le romani ni les autres langues parlées par les Roms, il donne un aperçu de la situation des enfants roms dans le domaine de l'éducation pendant la crise sanitaire de 2020. Voir : https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2020-coronavirus-pandemic-eu-bulletin-roma_en.pdf.
6. www.fuen.org/en/article/Do-You-Speak-Corona-Updated-survey-report-for-43-minority-groups-in-25-European-countries, juillet 2020.
7. « Covid-19: une analyse des aspects relatifs à l'anti-discrimination, à la diversité et à l'inclusion dans les États membres du Conseil de l'Europe », septembre 2020. Voir : www.coe.int/fr/web/committee-antidiscrimination-diversity-inclusion/publications.
8. Allemagne, Autriche, Croatie, Espagne, Finlande, Hongrie, Pays-Bas, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine.

L'existence de cours en distanciel vers ou dans les langues régionales ou minoritaires peut être considérée comme une référence dans les politiques éducatives inclusives. Dans près de 60 % des États parties à la charte susmentionnée, mais dans 47 % seulement de l'ensemble des États membres du Conseil de l'Europe, les pouvoirs publics ont été actifs et réceptifs à la demande des locuteurs d'au moins certaines langues régionales ou minoritaires utilisées sur leur territoire. Huit gouvernements centraux (en Croatie, en Estonie, en Italie, en Macédoine du Nord, en Serbie, en Slovénie, en Suède et en Ukraine), deux collectivités régionales (en Autriche et en Fédération de Russie) et trois collectivités locales (en Estonie, en Finlande et en République slovaque) ont organisé un enseignement en distanciel de la langue maternelle (cours en ligne, leçons diffusées par des chaînes de télévision nationale numériques ou non ou méthodes d'enseignement en ligne), suivant la répartition des pouvoirs entre les entités de l'administration publique. Il convient de noter que le rôle des enseignants et des établissements scolaires a été capital, voire essentiel, pour garantir l'accès des élèves et des étudiants à l'enseignement dans leur propre langue pendant la pandémie.

Le rôle que les associations de locuteurs peuvent jouer en pareil cas a été, par exemple, parfaitement assumé par l'organisation suisse à but non lucratif Lia Rumantscha, organisation faîtière pour toutes les personnes et organisations de langue romanche. Son mandat de droit public est de soutenir la langue et la culture romanches avec l'aide financière de l'État fédéral suisse et le canton des Grisons (*Graubünden/Grigioni/Grischun*) où le romanche est parlé. Au niveau du canton dans son ensemble et des communautés locales ou de la diaspora, la Lia Rumantscha s'emploie à préserver le statut juridique du romanche en tant que langue dont elle encourage l'emploi systématique dans les établissements scolaires et l'administration publique. Dans le canton trilingue des Grisons (*Graubünden/Grigioni/Grischun*), le romanche est soumis à une pression croissante malgré le statut officiel dont il jouit au niveau cantonal. En 2020, après la mise en place des mesures de confinement et en l'espace d'une semaine seulement, la Lia Rumantscha a transformé 20 cours de langue en présentiel, s'adressant à environ 90 apprenants au total, en cours en ligne, et n'a pas interrompu ses activités.

Informations complémentaires et contact : www.liarumantscha.ch ; curs@rumantsch.ch.

La Kaszëbskò-Pòmòrszczé Zrzeszenié (en polonais : Zrzeszenie Kaszubsko-Pomorskie – ZKP ; en français : Association kachoube-poméranienne) a maintenu ses activités en 2020 malgré certains bouleversements et retards, par

exemple en publiant son mensuel *Pomerania*. L'édition d'avril de son mensuel est sortie comme d'ordinaire avec un supplément sur l'éducation *Najô Uczba*, toutefois consacré, en raison de la fermeture des établissements scolaires, à la meilleure façon de dispenser un enseignement en distanciel du/en kachoube, reconnu langue régionale en Pologne. Le supplément éducation de *Pomerania* vient en aide aux enseignants, aux parents et aux élèves qui s'attachent à enseigner et à apprendre le kachoube. S'étant rendu compte qu'un tiers des enfants apprenant le kachoube ne disposaient pas d'ordinateur personnel ou partageaient le seul ordinateur familial avec leurs parents, l'association et l'un de ses nombreux partenaires, la Fondation Exemples Édifiants (Fundacja Inspirujące Przykłady), ont lancé une campagne de collecte de fonds couronnée de succès pour alléger les difficultés des élèves. Grâce aux dons rapidement reçus de particuliers et de quelques entreprises polonaises, les organisateurs ont pu aider quatre petites écoles à la campagne qui enseignent le kachoube. Les écoles sélectionnées ont reçu pour leurs élèves kachoubes du matériel informatique neuf ou d'occasion performant, assorti de programmes adaptés à l'enseignement et à l'apprentissage de la langue.

Informations complémentaires et contact : www.kaszubi.pl; biuro@kaszubi.pl; <http://inspirujaceprzyklady.org.pl/o-fundacji>; fundacja@inspirujaceprzyklady.org.pl.

Résultat global

Au cours de 2020, l'enseignement à distance a répondu aux besoins recensés et s'est révélé très pratique pour certains usagers de langues régionales ou minoritaires, selon leur capacité d'apprendre de façon autonome. Les personnes concernées ont activement recherché un soutien financier et/ou une expertise. Cette situation sans précédent a donné lieu à une nouvelle façon de penser, d'agir et de se comporter à tous les niveaux de responsabilité. Grâce à ces formes numériques d'enseignement, la scolarité n'a pas été interrompue pendant la pandémie et les confinements nationaux. Il convient toutefois de souligner que cette continuité ne peut être assurée que lorsque les États et les autres acteurs se concentrent sur les personnes les plus vulnérables ou économiquement défavorisées, afin de garantir à tous les élèves, y compris à ceux qui parlent une langue régionale ou minoritaire, un accès égal aux outils dont ils ont besoin pour recevoir un enseignement. Il est en outre désormais évident que l'enseignement numérique peut, si ou quand la situation l'exige, compléter l'offre éducative, en particulier en matière d'enseignement dans les langues régionales ou minoritaires dans les établissements scolaires et en dehors du système éducatif classique.



Informations relatives à la covid-19, conseils de santé et soutien individuel

(Article 10 – « Autorités administratives et services publics », article 11 – « Médias », article 12 – « Activités et équipements culturels » et article 13 – « Vie économique et sociale » de la charte)

Au printemps 2020, sur les 47 États membres du Conseil de l'Europe, 26 ont fourni des informations, des conseils et des services de santé en lien avec la covid-19, dont une assistance téléphonique d'urgence dans certaines langues régionales ou minoritaires. D'après les enquêtes menées par l'UFCE et le CDADI (voir, ci-dessus, la section sur l'article 8), 18 parmi les 26 États sont parties à la charte⁹. Huit autres (Azerbaïdjan, Belgique, Estonie, France, Géorgie, Italie, Lettonie et Fédération de Russie) peuvent être ajoutés sur la liste des pays dans lesquels des langues autres que la ou les langues d'État ont servi à informer les locuteurs de langues minoritaires de la crise sanitaire de 2020 et des mesures prises par les autorités. Au total, dans 55 % des États membres du Conseil de l'Europe, des mesures énergiques ont été prises dans des langues régionales ou minoritaires pour mieux intégrer les locuteurs de ces langues dans la société.

Face à l'augmentation du nombre d'appels enregistrés lorsque les premières contaminations par le coronavirus (covid-19) en Europe ont été signalées, certains pouvoirs publics ont renforcé les moyens des services d'assistance téléphonique d'urgence dans la ou les langues officielles de l'État en créant des centres d'appels dans les langues minoritaires. Ainsi, les locuteurs des langues ci-après ont pu joindre un service d'assistance téléphonique dans leur propre langue: le croate en Autriche, le turc en Azerbaïdjan, le serbe en Croatie, l'allemand et le russe en Estonie, le suédois en Finlande, le frison en Allemagne, le ladin en Italie, le russe en Lettonie, le hongrois en Roumanie, le basque et le catalan en Espagne, le gallois au Royaume-Uni.

La presse écrite et les médias en ligne ont été les principaux fournisseurs d'informations officielles sur la pandémie et sur les mesures de sécurité s'y rapportant mises en place dans les régions dans lesquelles vivent des locuteurs de langues régionales ou minoritaires. En Pologne, les germanophones peuvent, depuis mars 2020, trouver des informations en allemand sur les règles

9. Allemagne, Arménie, Autriche, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, Hongrie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République slovaque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovénie, Suède, Ukraine.

applicables dans le pays dans l'un de leurs principaux journaux, le *Wochenblatt. pl – Zeitung der Deutschen in Polen*, et sur son site web. Les lecteurs n'ayant pas accès à des informations ou à des médias numérisés ont été encouragés à se tourner vers des membres de leur famille ou des voisins mieux équipés. Le journal est soutenu financièrement, sur une base régulière, par le ministère polonais de l'Intérieur et de l'Administration (MSWiA) et par l'Institut allemand des relations étrangères (IFA).

Informations complémentaires et contact : <http://wochenblatt.pl/aktuelle-informationen-zum-coronavirus-aktualne-informacje-o-koronawirusie/>; media@vdg.pl.

Des indications détaillées sur le coronavirus (covid-19) sont données en gallois sur le site web officiel du Gouvernement britannique (gov.uk) depuis le printemps de 2020. Plusieurs pages web contiennent des informations actualisées pour les particuliers et les entreprises du pays de Galles ainsi que des liens utiles pour les personnes y vivant, en particulier celles qui pratiquent le gallois au quotidien. Les personnes peuvent ainsi savoir à quel régime d'aide financière elles peuvent prétendre, comment sécuriser leur lieu de travail sur le plan sanitaire et demander une subvention si elles sont indépendantes. Des liens renvoient aux pages web des autorités galloises.

Informations complémentaires et contact : www.gov.uk/guidance/coronavirus-covid-19-information-for-individuals-and-businesses-in-wales.cy; <https://llyw.cymru/>.

Le Bureau du Conseil de l'Europe à Tirana (Albanie) a publié un livret sur la covid-19 en huit langues parlées en Europe du Sud-Est (aroumain, bosniaque, bulgare, grec, macédonien, romani, serbe et monténégrin) avec le soutien financier de la Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie II de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe ainsi que du programme Romacted. Ce livret, préparé à partir des informations communiquées en albanais par l'Institut de santé publique d'Albanie, contient d'importantes indications sur les mesures de sécurité liées au coronavirus ainsi que les mises à jour des règles gouvernementales applicables à la vie quotidienne notamment. Il a été remis aux minorités rom, serbe, bulgare, bosniaque, valaque, grecque, macédonienne et monténégrine d'Albanie, puis diffusé auprès des locuteurs de toutes les langues concernées parlées dans l'ensemble de la région en tant que langues officielles ou minoritaires. Il peut être utilisé par les populations majoritaires et minoritaires de nombreux pays pendant la pandémie de covid-19.

Informations complémentaires et contact : www.coe.int/en/web/tirana/covid-19-and-human-rights ; www.coe.int/en/web/tirana/-/covid19-outbreak-information-in-minority-languag-1 ; informtirana@coe.int.

Dans le cadre de la campagne d'information sur la pandémie, le ministère ukrainien de la Culture et de la Politique de l'information et le ministère ukrainien de la Santé ont élaboré des recommandations pour la prévention de la maladie causée par le SARS-CoV-2 (la covid-19) dans 13 langues minoritaires couvertes par la charte : bélarusse, bulgare, tatar de Crimée, gagaouze, allemand, grec, hongrois, polonais, roumain, romani, russe, slovaque et yiddish. La traduction a été effectuée avec le soutien du projet du Conseil de l'Europe « Protéger les minorités nationales, y compris les Roms, et les langues minoritaires en Ukraine » et rendue publique en mai 2020.

Informations complémentaires et contact : [Infos sur la covid-19 en fichier ZIP](#) ; kyiv@coe.int.

Les associations sorabes ont maintenu les liens sociaux et les manifestations culturelles en Basse et Haute-Lusace (Allemagne) même pendant les restrictions dues à la pandémie. Ces associations sont placées sous l'égide de la ligue à but non lucratif des sorabes lusaciens Domowina (« maison » en sorabe ; nom allemand de la ligue : Domowina Bund Lausitzer Sorben, en sorabe : Zwjazk Łužiskich Serbow, en bas sorabe : Zwězk Łužyskich Serbow). Pendant le confinement, les jeunes parlant sorabe ont pu échanger sur Skype et Facebook ; ils ont créé un groupe Facebook « L'aide en terre sorabe en période de coronavirus (je cherche/offre/nécessite de l'aide) » et ont organisé une aide aux courses pour les personnes âgées de leur quartier. Quelques jours après la fin du confinement du printemps, en mai 2020, Domowina a organisé un événement public dans le respect des règles sanitaires pour célébrer le 75^e anniversaire de sa refondation après la seconde guerre mondiale. À cette occasion, les gens ont porté des masques représentant des motifs sorabes. La ligue a réussi à remplir sa mission de préservation, de développement et de promotion de la culture, de la langue et des traditions sorabes ainsi que de préservation de la confiance des Sorabes en eux et dans leurs associations. Par ses actions pendant la pandémie de covid19, Domowina a renforcé l'unité des Sorabes et des Wendes vivant en Allemagne.

Informations complémentaires et contact : www.domowina.de/dsb/start/ ; sekretariat@domowina.de.

Résultat global

Là où des informations et un soutien liés à la covid-19 ont été disponibles dans des langues régionales ou minoritaires, les locuteurs ont pu prendre des décisions plus éclairées en ce qui concerne leur santé et faire davantage confiance aux pouvoirs publics, aux médias minoritaires et aux associations de locuteurs actifs. L'action préventive des parties prenantes a rassuré ceux qui pouvaient se sentir profondément seuls et coupés de la population majoritaire en raison des confinements.



Pratiques prometteuses en vue de l'acceptation de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires

Toponymie bilingue

La France a signé la charte mais ne l'a pas ratifiée. Étant donné que certaines dispositions de la charte existent déjà dans l'ordre juridique français, plusieurs collectivités locales ont décidé d'appliquer quelques dispositions relevant de leurs compétences. En coopération avec le Secrétariat du Conseil de l'Europe, la municipalité de La Petite Pierre/Lützelstein (Collectivité européenne d'Alsace) a décidé de mettre en œuvre une disposition de la charte, l'article 10.2.g, qui porte sur « l'emploi ou l'adoption, le cas échéant conjointement avec la dénomination dans la (les) langue(s) officielle(s), des formes traditionnelles et correctes de la toponymie dans les langues régionales ou minoritaires ». En 2016, le conseil municipal a adopté pour toutes les rues un nom co-officiel en allemand (forme standard ou dialecte comme l'alsacien) en plus du nom en français. Dans la plupart des cas, les autorités locales ont choisi l'allemand, à savoir les noms traditionnels des rues ou des localités en allemand standard tels qu'ils apparaissent sur les cartes historiques et dans le cadastre. Pour les rues n'ayant pas de nom traditionnel (par exemple dans les quartiers nouvellement construits), des traductions du nom français ou des noms en dialecte local ont été utilisées. En raison de leur caractère co-officiel, ces noms peuvent être utilisés dans tous les domaines : adresses, formulaires administratifs et cartes, et ils ont la même taille sur toutes les plaques toponymiques. Les autorités locales ont aussi mis en place un système toponymique bilingue et d'autres signes topographiques ainsi qu'une signalisation bilingue des noms de maisons privées couramment utilisés. En plus des noms topographiques, la municipalité a introduit une signalisation bilingue pour tous les bâtiments publics (mairie, bibliothèque, centre culturel, bâtiments historiques/touristiques) ainsi que des panneaux de signalisation routière bilingues.

Informations complémentaires et contact : www.coe.int/fr/web/european-charter-regional-or-minority-languages/home ; minlang.secretariat@coe.int.

Sensibilisation aux minorités et à leurs langues en tant qu'expressions de la richesse culturelle

La Géorgie s'est engagée à ratifier la charte mais ne l'a pas encore fait. De 2015 à 2017 ont été menées, dans le cadre du projet du Conseil de l'Europe et de l'UE « L'intégration civique des minorités nationales en Géorgie et la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires », des activités contribuant à l'application des normes énoncées dans la charte. Pour lutter contre les stéréotypes négatifs sur les minorités nationales, le Conseil de l'Europe a élaboré en 2017, en coopération avec les autorités nationales et les minorités nationales, la brochure illustrée *Les Langues minoritaires en Géorgie – Expressions de la richesse culturelle* qui présente chaque minorité nationale et ses apports. C'est ainsi que des bâtiments religieux et historiques, par exemple, sont l'œuvre de minorités. Pour rendre visibles ce patrimoine culturel et les langues minoritaires qui s'y rattachent, le Conseil de l'Europe a mis en place, en coopération avec l'Agence nationale pour la protection du patrimoine national et le Fonds de développement de Tbilissi, un système de signalisation des bâtiments construits par des personnes appartenant à des minorités nationales, en géorgien, dans la langue minoritaire concernée et en anglais. La signalisation s'accompagne de guides spécifiques aux minorités et montre au public géorgien que plusieurs bâtiments très connus, en particulier à Tbilissi, ont en réalité été construits par des personnes appartenant à des minorités nationales. La brochure et les guides ont aussi été distribués à tous les établissements d'enseignement secondaire de Géorgie pour compléter les supports pédagogiques existants. Ces mesures ont contribué à l'application des dispositions des articles 7.3, 8.1.g et 12 de la charte.

La République de Moldova s'est aussi engagée à ratifier la charte qu'elle n'a, à ce jour, que signée. Dans le cadre du programme conjoint du Conseil de l'Europe et de l'UE « Protection des minorités et des langues minoritaires en Géorgie, en République de Moldova et au Bélarus », la ville de Chişinău a installé, en 2018, des panneaux dans la langue d'État, en anglais et dans la langue minoritaire concernée, indiquant les bâtiments ayant un lien avec une minorité nationale, en ajoutant une référence à la charte sur chacun d'entre eux. Ces panneaux ont notamment été placés le long de la prestigieuse rue principale de Chişinău, le Bulevardul Ştefan cel Mare şi Sfint, ce qui a rendu durablement visible la quasi-totalité des langues régionales ou minoritaires de la République de Moldova visées par la charte. L'une des langues utilisées est le yiddish, ce qui fait de Chişinău l'une des rares villes qui emploie cette langue pour l'affichage public. Cette mesure a contribué à l'application des dispositions des articles 7.3 et 12 de la charte.

Informations complémentaires et contact : www.coe.int/en/web/european-charter-regional-or-minority-languages/home ; minlang.secretariat@coe.int.

Index alphabétique des langues régionales, minoritaires ou majoritaires et groupes de langues ou de dialectes¹⁰ mentionnés dans la brochure

-
- | | | |
|---------------------|----------------------|-------------------|
| 1. Albanais | 20. Allemand, | 38. Roumain, |
| 2. Aroumain | y compris l'alsacien | y compris roumain |
| 3. Basque | 21. Grec | boyash |
| 4. Bélarusse | 22. Hongrois | 39. Romanche |
| 5. Bosniaque | 23. Irlandais | 40. Russe |
| 6. Breton | 24. Italien | 41. Langues sâmes |
| 7. Bulgare | 25. Carélien | 42. Sarde |
| 8. Catalan | 26. Kachoube | 43. Serbe |
| 9. Cornique | 27. Komi | 44. Slovaque |
| 10. Tatar de Crimée | 28. Ladin | 45. Slovène |
| 11. Croate | 29. Letton | 46. Sorabe |
| 12. Arabe maronite | 30. Bas allemand | 47. Espagnol |
| 13. Anglais | 31. Macédonien | 48. Suédois |
| 14. Estonien | 32. Gaélique mannois | 49. Turc |
| 15. Finnois | 33. Mari | 50. Oudmourte |
| 16. Français | 34. Monténégrin | 51. Ukrainien |
| 17. Frison | 35. Langues mordves | 52. Gallois |
| 18. Gagaouze | 36. Polonais | 53. Yiddish |
| 19. Géorgien | 37. Romani | |

10. Ordre alphabétique anglais. Si certaines langues sont considérées comme des dialectes dans quelques pays, elles sont reconnues comme des langues régionales ou minoritaires, pourvues ou non d'un territoire, dans d'autres. Voir [la liste des langues protégées par la charte](#) ainsi que [la liste des États ayant ratifié et/ou signé la charte](#).

Les langues minoritaires traditionnellement utilisées en Europe, dont certaines des 79 langues régionales ou minoritaires couvertes par la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, sont menacées de disparition. Leur préservation nécessite la volonté et la détermination de nombreux acteurs publics et privés : les locuteurs eux-mêmes, mais surtout les autorités en charge des politiques linguistiques, ainsi que les organismes et services en contact quotidien avec le public, tels que les transports publics, les services médicaux, les écoles, les lieux sportifs et culturels, les banques et les commerces.

Il existe de multiples initiatives en Europe en faveur des langues moins parlées. Elles sont entreprises au niveau local ou national, mais leurs exemples ne sont pas suffisamment connus au-delà des frontières nationales. L'objectif de cette publication est de sensibiliser les lecteurs à ce que font les autres et à ce qui peut fonctionner dans leur propre environnement linguistique.

Cette publication contient des exemples de pratiques susceptibles d'encourager les différents acteurs à échanger et à lancer des initiatives similaires dans d'autres contextes. Le patrimoine linguistique européen est présenté comme un élément vivant, évoluant avec son temps face à la numérisation des liens sociaux ou à la pandémie de covid-19.

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE